



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 14 mars 2017

**N°49/03/2017 : VILLE D'ART ET D'HISTOIRE - ACTIONS 2016 - DEMANDE DE SUBVENTION**

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 14 mars à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 08 mars 2017.*

**Etaient présents** : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOUC, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHAR, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Pouvoirs** : 9

Mesdames, Messieurs Philippe FRANCOIS à Pierre Antoine LEVI, Jean GARROCC à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Nicole ROUSSEL à Danielle AMOUROUX, Quentin SUCAU à Georges DARUL, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Carole DUNET-SCHUMANN à José GONZALEZ, Pauline BLANC à Valérie RABAULT

**Monsieur Alain CRIVELLA donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Ville d'art et d'histoire depuis 1998, Montauban programme chaque année des actions visant à sensibiliser le public le plus large possible à la découverte de l'histoire, de l'architecture et du patrimoine local.

La convention Ville et Pays d'art et d'histoire signée avec l'Etat le 18 juin 1998 précise les modalités de cofinancement par la DRAC d'Occitanie.

En 2016, le centre du patrimoine de Montauban, qui met en œuvre la convention Ville et Pays d'art et d'histoire, a programmé des actions de découverte du patrimoine mêlant notamment :

- l'exposition « Un site très convoité : du château comtal au musée du 21<sup>e</sup> siècle »
- des visites guidées de la ville et du musée Ingres hors les murs
- des animations pour les Journées européennes du patrimoine et la Nuit de la culture
- des ateliers pédagogiques pour le jeune public en et hors temps scolaire
- l'édition de brochures.

Considérant que le coût de l'ensemble de ces actions (hors charges de personnel) est estimé à 36 800 € et que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget de l'exercice,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- charger Madame le Maire de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre de la convention « Ville d'art et d'histoire » une subvention au taux le plus élevé possible.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **20 MARS 2017**

De sa publication/affichage le **20 MARS 2017**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 15 mars 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

